L'Union européenne "boycotte" les territoires occupés

19.07.2013

Categories: BDS-Arguments

Les accords futurs de l'Union européenne ne s'appliqueront pas aux colonies israéliennes.

Selon une directive qui doit être publiée au journal officiel de l'UE le 19 juillet, les futurs accords entre l'UE et Israël contiendront une clause selon laquelle les aides venant de la Commission européenne ne doivent pas bénéficier aux projets israéliens en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et au plateau du Golan. Cette directive obligatoire en direction des 28 membres, interdit tout financement, coopération, attribution de bourses, de fonds pour la recherche, à toute personne résidente d'une colonie en Cisjordanie et Jérusalem-Est. Le règlement implique que tout accord ou contrat signé entre un pays de l'UE et Israël inclue une clause selon laquelle les colonies ne font pas partie de l'Etat d'Israël et ne font donc pas partie de l'accord. Lire l'article de ism-france du 17 juillet 2013.

Lire le blog de mediapart du 18 juillet.